



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 03		
Avis direct (expert délégué) Date : 10/01/2024	Objet : Demande de dérogation au régime de protection des espèces portée par la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges, pour la mise en place d'opérations de sauvetages des amphibiens lors des migrations nuptiales.	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

Dans une volonté de politique de préservation de la biodiversité, la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges a ciblé des zones d'écrasements importants d'amphibiens lors des migrations pré-nuptiales qu'elle souhaite sécuriser.

1. Présentation du contexte

Cette opération de sauvetage cible 2 sites sur la commune de Pierrepont-sur-l'Arentèle. Un site comprenant 100m de linéaire sur une route communale entre les ruisseaux de l'Arentèle et de la Soie, et un site d'un linéaire de 50m sur la route départementale D70. Elle a pour but de préserver les populations d'amphibiens et de leur permettre de franchir les routes à fort risque d'écrasement en diminuant le risque de mortalité routière.

Elle mobilise la responsable du pôle environnement de la communauté de communes, l'association ETC et une équipe de bénévoles préalablement formés par ETC.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Courrier de demande rédigé par la CCBVV
- Dossier technique
- Formulaire Cerfa

Analyse du CSRPN

Cette action est évidemment intéressante tant sur le plan des connaissances naturalistes, que sur l'aspect protection d'espèces en danger, que sur l'aspect social par le participatif.

Elle se base ici sur des constats d'impacts, certes sans précision (on ne sait pas quelles espèces sont impactées) ni quantification, mais avérés. Cette première année de protection permettra de préciser ces impacts.

Il est souhaitable pour le matériel de désinfection, les gants, que ceux-ci soient bien distribués en amont des manipulations à tous les bénévoles, ou qu'ils soient déposés dans un lieu fixe où chacun peut se ravitailler au quotidien.

Il sera également nécessaire de bien préciser le nombre de seaux utilisés et leurs emplacements afin, les années suivantes, de mener des comparaisons utilisables.

Il serait également nécessaire de se rapprocher des structures compétentes en matière herpétologique comme la commission Amphibiens-Reptiles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine. Ils pourront si nécessaires confirmer des données d'identification (avec photos) et valoriser les résultats du suivi. La CCB2V pourrait aussi directement passer par le SINP ou Odonat Grand Est pour communiquer les données afin qu'elles soient valorisées et connues de tous.

L'ensemble du projet étant donc positif et assez sécurisé, il ne devrait y avoir que des impacts positifs pour les populations d'amphibiens concernées

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

- pour le matériel de désinfection et les gants, bien les distribuer en amont des manipulations à tous les bénévoles, ou qu'ils soient déposés dans un lieu fixe où chacun peut se ravitailler au quotidien.
- bien préciser et cartographier le nombre de seaux utilisés
- se rapprocher des structures compétentes en matière herpétologique comme la commission Amphibiens-Reptiles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour confirmer des données d'identification (avec photos) et valoriser les résultats du suivi. La CCB2V pourrait aussi directement passer par le SINP ou Odonat Grand Est pour communiquer les données afin qu'elles soient valorisées et connues de tous.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

